

Hebdo Canada



Volume 3, No 47
(Hebdomadaire)

le 19 novembre 1975

Principes directeurs de la politique future du Canada sur l'Immigration, 1

"La mer et son avenir": Un message du Canada à l'Expo '75 d'Okinawa, 3

70 Québécois vont enseigner un an en Louisiane, 4

Nouvelles brèves, 4

Le Canada à la Conférence de l'OAA, 5

Le français devient langue obligatoire au Québec, 5

Contributions au PNUD et à l'UNICEF, 5

Vente de blé au Brésil, 5

Une méthode qui révolutionnera l'élevage des bovins, 5

Des érudits étrangers visiteront le Canada, 6

Près de 150 professeurs québécois enseignent en France, 6

L'euthanasie, thème du colloque d'Edmonton, 6

Visite d'une équipe d'examineurs, 7

Principes directeurs de la politique future du Canada sur l'Immigration

Après 35 semaines de travail et environ 50 réunions publiques dans 21 villes du Canada au cours desquelles plus de 1,800 particuliers et associations ont exposé leurs points de vue, le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la politique de l'immigration a remis son rapport final à la Chambre le 6 novembre dernier.

Même si le Livre vert sur l'immigration a souvent servi de point de départ au débat national dans lequel le Comité s'est lancé, le rapport "cherche à déterminer les préoccupations générales qui ressortent de ses rencontres avec le public et aussi de ses enquêtes. Il vise à exprimer les vues du Comité sur la plupart de ces questions et recommande de conserver ou de modifier certaines politiques ou modalités précises; enfin, il expose les grandes lignes de la future politique canadienne d'immigration."

Voici quelques extraits de ce rapport:

Selon le rapport, le Comité estime qu'un pays aussi vaste et aussi peu habité que le Canada ne peut pas se permettre une baisse démographique; tous ses membres considèrent donc que le Canada doit continuer à accueillir un minimum de 100,000 immigrants par an aussi longtemps que le taux actuel de fécondité se maintiendra...Le Comité est d'accord pour que le gouvernement, en fixant l'objectif annuel mentionné plus loin, ne considère pas le chiffre minimum de 100,000 comme plafond.

Par conséquent, le Comité rejette l'opinion de certains de ceux qui ont présenté des mémoires, voulant que le Canada ferme ses portes à l'immigration. D'autre part, à une époque de mobilité accrue, le Comité pense que le Canada ne peut pas se permettre d'adopter une politique de la "porte ouverte" et doit continuer à régler le total annuel des immigrants au Canada. Le Comité est en faveur d'une politique de modération entre ces deux extrêmes.

Pour mettre en oeuvre une telle politique, le Comité est tout à fait d'accord avec le gouvernement de Terre-Neuve qui a soutenu que "en cette période de croissance démographique galopante, d'épuisement rapide des ressources et d'inquiétude économique, il faut réussir à contrôler et à orienter (l'immigration) ...pour servir au mieux les intérêts des Canadiens". Pour ce faire, on devrait tenir compte des besoins à long terme autant que des pressions à court terme.

* * * *

Facteurs économiques

Le Comité recommande qu'à l'avenir l'immigration soit considérée comme un élément central d'une politique démographique nationale, et qu'on réalise cet objectif en fixant un nombre d'immigrants qu'on rajusterait de temps à autre pour aboutir à un accroissement démographique équilibré, compte tenu de l'évolution des conditions et des besoins économiques, ce qui signifie un nouvel engagement des pouvoirs publics à planifier la formulation des objectifs en matière d'immigration, et également l'acceptation d'un argument présenté énergiquement par M.

Raynauld, président du Conseil économique du Canada, à savoir que "Une modification du rythme de la croissance démographique peut avoir des conséquences capitales sur l'économie, que ce rythme soit plus lent ou plus rapide". Ultérieurement, durant l'interrogatoire M. Raynauld a exprimé son opinion plus explicitement: "Il serait peu souhaitable que l'immigration fluctue trop, pas plus que le revenu et les investissements, parce que cette situation provoque une instabilité de l'économie qui est très coûteuse pour le Canada."

Préjugés à l'égard des immigrants

L'opinion selon laquelle les immigrants s'entassaient dans les villes, aggravent la pénurie de logement, contribuent à la hausse de la criminalité, transportent des maladies infectieuses

et sont un fardeau pour le bien-être social et les services gouvernementaux est un thème persistant dans les mémoires hostiles à l'immigration... Le Comité reconnaît que ce sont tous là des problèmes auxquels se heurtent les villes à croissance rapide, mais conclut que le dynamisme économique, social et culturel des villes et leur attrait pour les Canadiens et les immigrants également, sont à l'origine de ces problèmes. En fait, la migration des Canadiens à l'intérieur du Canada, de la campagne vers les villes et d'une province à l'autre, représente le principal stimulant du développement urbain...

* * * *

Objectifs généraux

Le Comité convient que la politique d'immigration canadienne devrait répondre à certains besoins humanitaires et également servir les intérêts économiques, sociaux et culturels du Canada. En conséquence, il est favorable à ce que l'on continue à poursuivre les buts consistant à réunir les familles et à offrir un asile aux réfugiés; il recommande que ces deux groupes soient traités différemment des autres immigrants: il faudrait continuer à exempter les membres de la famille immédiate de l'évaluation par le système des points et accorder à la venue des réfugiés une attention compatissante venant à la nature et aux circonstances de chaque cas.

Le Comité recommande que le système actuel d'immigration qui permet l'entrée en tant qu'immigrant de tous ceux qui répondent à certains critères quelqu'en soit le nombre, fasse place à un système plus élaboré, capable de régulariser le courant total. Cependant, ce système proposé tout en restreignant les nombres, doit le faire de façon juste, non discriminatoire, efficace et pratique.

* * * *

L'aide au développement

Le Comité croit que la meilleure façon pour le Canada d'aider à améliorer les conditions de vie dans les pays pauvres, serait en concentrant ses efforts sur l'aide au développement et en cherchant à améliorer les modalités du commerce international. Dans la mesure où ce qui est entrepris par le Canada et les autres pays développés sera couronné de succès, les pays moins nantis n'auront plus à croire que l'im-

migration est une solution à leurs problèmes...

...Le Comité estime qu'il incombe au pays d'émigration de faire le nécessaire pour se protéger contre "l'exode des cerveaux" et au Canada de ne pas encourager activement l'immigration. L'acceptation par le Canada d'immigrants ne doit témoigner d'aucune discrimination quant au pays d'origine.

* * * *

Politique de non-discrimination

Le Canada est devenu dans une large mesure une société multiculturelle et multiraciale. Le Comité exhorte les Canadiens à prévoir le fait que beaucoup de futurs immigrants viendront d'ailleurs que d'Europe et que beaucoup ne seront pas de race blanche. Les statistiques corroborent cette nouvelle tendance. Jusqu'à 1967, près de 80 p. 100 des immigrants venaient d'Europe mais, en 1974, ils ne représentaient qu'un peu moins de 40 p. 100. Ce déclin de la migration européenne a résulté en grande partie de l'amélioration du niveau de vie européen, ce qui fait que le Canada exerce moins d'attrait qu'auparavant. Il est significatif qu'en 1974, à l'exclusion de la forte immigration à partir de la Grande-Bretagne, conséquence des difficultés économiques de ce pays, les gros contingents d'immigrants venaient de pays pauvres de l'Europe avec le Portugal en tête, suivi par l'Italie, la Grèce et la Yougoslavie. Il est peu vraisemblable que ces tendances se renversent; toutefois, il faut que les Canadiens acceptent le fait que la capacité du pays à attirer les immigrants européens a décliné et que si nous voulons des immigrants, il nous faut regarder ailleurs.

Le Comité recommande donc unanimement que la politique de l'immigration continue de reposer sur les principes de justice et de non-discrimination en raison de la race, de la croyance, de la nationalité, de l'origine ethnique et du sexe et que ces principes soient formellement stipulés dans la prochaine loi...

En vue de favoriser la bonne entente intercommunautaire, le Comité recommande en outre d'instituer un programme éducatif pour les écoles et pour le public et de prendre les mesures législatives voulues pour protéger aussi bien les Canadiens que les immigrants contre toute discrimination raciale et ethnique...

* * * *

Gestion des mouvements d'immigration

Il faudrait que l'un des principaux objectifs de la nouvelle politique soit la régularisation du flot d'immigrants pour assurer une croissance démographique équilibrée. Le Comité propose qu'on fixe un objectif annuel et qu'on mette au point une méthode permettant de déterminer cet objectif, et qu'on s'y conforme. Les principaux indicateurs servant à fixer les objectifs devraient être d'ordre 1) démographique et tenir compte du taux de natalité, de l'évolution numérique de la population totale et de la pyramide des âges ainsi que des entrées et des sorties sur le marché du travail; 2) on devrait également tenir compte d'indicateurs économiques comme le niveau d'activité économique, le chômage et l'emploi qui fluctuent en général sur de plus courtes périodes.

Critères de sélection

a) Parents parrainés

Le Comité réaffirme sa conviction que la réunion des familles doit être un principe de la politique canadienne d'immigration... C'est pourquoi, le Comité préconise le maintien du système actuel qui prévoit l'admission automatique au Canada des proches parents à charge, sous réserve qu'ils satisfassent à des normes minimales de santé et ne tombent pas dans le nombre restreint de catégories interdites.

Par ailleurs, le Comité attache de l'importance à un autre objectif de la politique d'immigration — que les qualifications et talents contribuent à notre économie — et il reconnaît que de nombreux immigrants considèrent surtout le Canada comme un pays offrant de grandes possibilités sociales et économiques...

Le Comité craint qu'avec le temps, les catégories actuelles d'immigrants parrainés et désignés étant donné qu'ils jouissent du grand avantage d'avoir des parents au Canada, se voient attribuer une part grandissante du nombre total des places disponibles annuellement au Canada. Pour éviter cette possibilité et s'assurer que les immigrants indépendants puissent continuer à être admis, le Comité, à l'exception de ses membres, recommande la suppression de la catégorie d'immigrants désignés et que les liens unissant les membres éloignés mais non dépendants d'une famille soient reconnus différemment...

“La mer et son avenir”: Un message du Canada à l'Expo '75 d'Okinawa



Des voiles de toutes les couleurs ombragent l'avant-cour donnant accès au pavillon du Canada à l'Expo '75 d'Okinawa au Japon.

Le pittoresque pavillon du Canada, dédié à la préservation des ressources marines, attire près de 40 p. 100 des visiteurs à l'Exposition océanique internationale (Expo '75) d'Okinawa au Japon.

L'Exposition, dont le thème est “La mer et son avenir”, a ouvert ses portes en juillet dernier et les fermera le 18 janvier.

Le pavillon canadien, situé dans la section Science et Technologie qui abrite également ceux de l'Australie, de l'Italie, des États-Unis et de l'URSS, a été applaudi pour la sincérité et la clarté de son message et pour le savoir technique, la motivation et la compétence de son personnel composé de vingt jeunes Canadiens, qui parlent tous couramment le japonais.

Le thème du pavillon, “La mer a ses propres lois que l'homme se doit de respecter”, est illustré par une carte horizontale du Canada, de 38 pieds par 25, qui fait ressortir les littoraux des océans Atlantique, Pacifique et Arctique, et par l'utilisation de méthodes visuelles et audio-visuelles démontrant que le Canada dépend depuis toujours de la mer et se préoccupe constamment de sa préservation.

L'exposition, qui couvre quelque 8,000 pieds carrés de surface, comprend des modèles animés d'appareils servant à l'exploration et à l'exploitation

scientifiques et industrielles de la mer et de ses ressources, ainsi qu'un court film d'animation, produit par l'Office national du film, qui illustre les conséquences désastreuses d'un abus perpétuel de la mer. La presse japonaise a loué le courage qu'a eu le Canada de présenter un tel film dans un pays étranger.

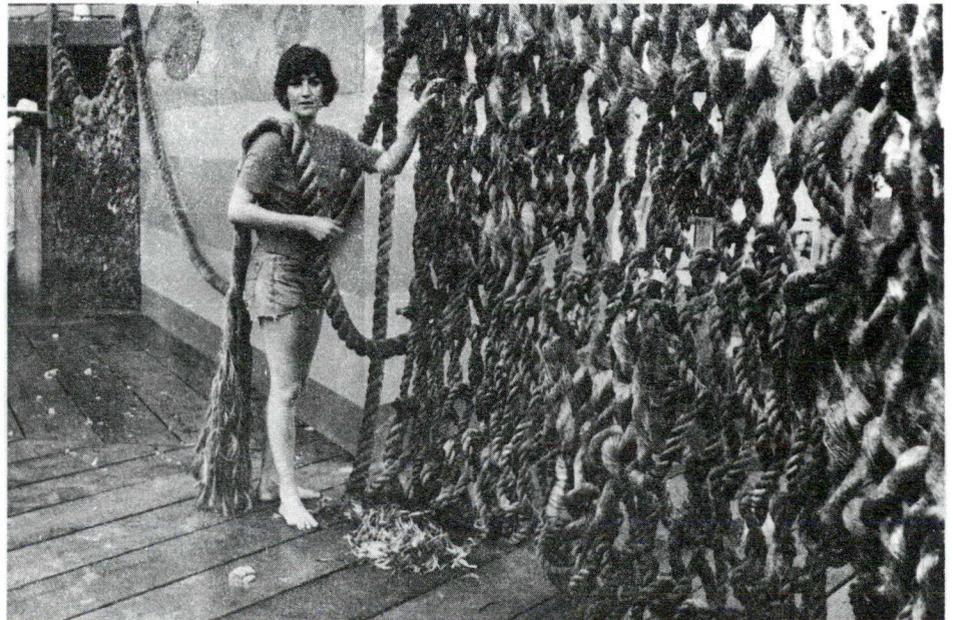
Par ailleurs, des modèles d'embarca-



Le sous-commissaire général M. J.M. Powles, directeur du pavillon, hissant le drapeau du Canada.

tions de plaisance soulignent l'importance de préserver la mer pour les besoins récréatifs de l'homme.

L'emploi d'“aniformes” sur écran de télévision en circuit fermé encourage la participation du public. En effet, au sortir du pavillon, une amusante caricature d'animal marin s'adresse aux visiteurs sur un ton de badinage, engageant parfois avec eux des conversa-



Patricia Wheeler, une artiste de Vancouver, complète une tenture tressée de vieux cordages au pavillon canadien de l'Expo '75 au Japon.

tions très sérieuses sur l'impression que leur a laissée l'exposition et sur diverses questions écologiques.

Une tenture de cordages recyclés, tressée en partie sur place par Patricia Wheeler de Vancouver, relie l'art canadien au thème de l'Exposition.

La participation du Canada à l'Expo '75 est parrainée par les ministères des Affaires extérieures, de l'Environnement, de l'Industrie et du Commerce et par le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie. L'exposition canadienne a été conçue et réalisée par Information Canada/Exposition. M. J.D. Kingham, du ministère de l'Environnement, a également apporté sa contribution.



Les hôtes et les hôtesse du pavillon canadien à l'Expo '75.

70 Québécois vont enseigner un an en Louisiane

Soixante-dix moniteurs de français du Québec, sous le patronage du service de la Coopération avec l'extérieur du ministère de l'Éducation du Québec, sont partis pour la Louisiane, où ils enseigneront le français pendant un an.

Selon une entente intervenue entre les ministères de l'Éducation du Québec et de la Louisiane, ces 70 moniteurs québécois animeront des cours de français. Avant leur départ, ils avaient fait un stage de préparation pédagogique et ils participèrent à une session d'information à leur arrivée en Louisiane.

C'est la troisième année que le Québec participe à ce programme du Conseil de développement du français en Louisiane (Codofil), sous les auspices du ministère de l'Éducation de la Louisiane. Durant l'année scolaire 1974-75, 110 enseignants français, six instituteurs belges, une institutrice haïtienne venant du Québec, ainsi qu'un professeur suisse, participaient également à ce programme.

Sur une population totale de cinq millions de Louisianais, on compte 1,300,000 Acadiens "Cajuns". L'an dernier la moitié des 66 paroisses scolaires ont participé à ce programme d'enseignement du français et 35,000 enfants en ont bénéficié au niveau élémentaire. Le français s'enseigne déjà au niveau secondaire.

Échange linguistique louisiano-québécois

Durant un mois pendant l'été de 1975,

un important échange linguistique entre la Louisiane et le Québec prit la forme suivante: 100 professeurs et étudiants louisianais de français firent un stage aux collèges de Jonquière et de Rivière-du-Loup et 100 professeurs québécois d'anglais comme langue seconde séjournèrent à l'université d'État de la Louisiane, à Bâton-Rouge.

Du côté louisianais, ces stages de perfectionnement en français commencèrent en 1970 à Jonquière. C'était la première fois, en 1975, que des professeurs québécois d'anglais faisaient un stage en Louisiane. Il y avait eu plus de 400 candidats, dont seulement 100 furent choisis: 66 femmes et 34 hommes; 40 enseignants à l'élémentaire et 60 au secondaire.

Nouvelles brèves

Arts et culture

La Chant'août, premier festival de la chanson québécoise, qui s'est tenue à Québec du 10 au 17 août, s'est révélée un grand succès. Tous les jours, des dizaines de milliers de personnes du Québec et d'ailleurs sont venues applaudir leurs vedettes et quelques centaines de nouveaux chanteurs et chanteuses de la relève qui ont profité du festival pour se faire connaître davantage.

Un mémoire de la Société de développement du disque québécois demande au Gouvernement la création d'un bureau d'affaires à Paris, pour en faire

un centre de renseignements et de contacts pour les artistes et les producteurs de disques qui veulent présenter leurs oeuvres sur le marché français.

Huit peintres soviétiques contemporains ont exposé leurs oeuvres au Musée d'art contemporain du Québec à Montréal. Une exposition consacrée au compositeur français Gabriel Fauré (1845-1924) s'est tenue à la Tour des arts de l'Université Laval, à Québec.

Un nouveau film sur la Superfrancofête de 1974. *Le Monde s'en vient à Québec*, documentaire de 57 minutes de l'Office national du film du Canada, tente de rendre justice aux 26 pays qui avaient participé à ce festival de la jeunesse francophone. Le film a été commandé par le ministère des Affaires extérieures.

On estime à 18 millions de dollars le coût des manifestations culturelles qui se dérouleront à Montréal et ailleurs au Canada dans le cadre des Jeux olympiques de 1976.

La comédienne Germaine Giroux est décédée à l'Hôtel-Dieu de Montréal des suites d'un cancer. Elle avait fait ses débuts à la scène à l'âge de trois ans dans *Madame Butterfly* à l'ancien théâtre Princess. Elle avait obtenu un grand succès avec *Madame Sans Gêne*. Elle fit sa carrière à New York et à Montréal.

Le Canada à la Conférence de l'OAA

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé que la délégation canadienne à la 18^e session de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui a lieu à Rome du 8 au 27 novembre, est conduite par M. Eugene Whelan, ministre de l'Agriculture. M. Edgar Kaeding, ministre de l'Agriculture de la province de la Saskatchewan, fait également partie de la délégation.

Parmi les questions à l'ordre du jour de la Conférence il faut mentionner l'élection d'un nouveau directeur-général qui succédera au directeur sortant, M. Addeke Boerma des Pays-Bas. M. W. David Hopper, président du Centre de recherches pour le développement international, est l'un des six candidats à ce poste.

Le français devient langue obligatoire au Québec

M. Fernand Lalonde, solliciteur général et ministre responsable de l'application de la loi 22 sur la langue officielle vient de rendre publics deux projets de règlements rendant obligatoire l'usage du français dans de nombreux domaines.

Il convient, toutefois, de préciser que ces règlements n'interdisent aucunement l'usage de l'anglais ou de toute autre langue, la seule condition étant que le français soit là et qu'on lui accorde au moins autant d'importance qu'à l'autre langue.

On prévoit, d'ailleurs, de nombreuses exceptions: par exemple, dans le cas de raisons sociales ou de marques de commerce déposées, universellement connues dans une autre langue et pour lesquelles il n'existe parfois pas de traduction française.

Le principal élément des nouveaux règlements, dont la plupart pourraient entrer en vigueur 90 jours après leur publication dans la Gazette officielle, sont que le français devra se trouver sur toute affiche et sur toute étiquette.

Ainsi, les étiquettes, les certificats de garantie et les notices des produits ainsi que les menus et cartes de vins doivent être rédigés en français; ils peuvent toutefois être rédigés à la fois en français et dans une ou plusieurs autres langues, mais en tels cas le

français doit ressortir ou à tout le moins figurer d'une manière au moins aussi avantageuse que toute version dans une autre langue", stipule l'article 2 du "Règlement relatif à l'étiquetage".

Les amendes prévues vont de \$25 à \$500 dans le cas d'un individu, et de \$50 à \$1,000 dans le cas d'une compagnie, pour une première infraction. Pour toute récidive dans les deux ans, la loi prévoit des amendes de \$3,000 et \$5,000.

Dans le secteur de l'affichage, ni la loi ni le règlement ne prévoient de sanctions, si ce n'est la destruction des affiches aux frais du propriétaire n'ayant pas inscrit le français à côté de l'autre langue figurant sur la réclame.

Dans le cas de l'étiquetage, le règlement mentionne une mesure d'exception pour les situations d'urgence où les commerces seraient forcés de s'approvisionner temporairement à l'extérieur du Québec. Ainsi, en cas de catastrophe naturelle ou d'autre événement de nature soudaine et imprévisible, lorsqu'une personne est forcée d'aller s'approvisionner auprès de sources autres que chez ses fournisseurs réguliers, le français ne sera pas obligatoire.

Contributions au PNUD et à l'UNICEF

Le Canada a fait connaître sa décision d'augmenter en 1976 sa contribution ordinaire au Programme des Nations Unies pour le développement et à celui de l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). Cette contribution qui était de quatre millions et demi de dollars canadiens sera majorée de 18.7 p. 100 par rapport à 1975 pour la porter à un total de 28 millions et demi. En plus de sa contribution ordinaire, le Canada consentira de nouveau au cours de l'année qui vient, une somme supplémentaire de un demi-million de dollars pour des projets dont le but est d'accélérer le développement des pays les moins développés. La contribution totale du Canada sera donc de 29 millions de dollars canadiens.

UNICEF

La contribution du Canada à l'UNICEF qui était de trois millions et demi l'an dernier sera portée pour 1976 à cinq millions de dollars. Le gouvernement

a de plus informé le FISE que celui-ci bénéficiera aussi au cours de la présente année financière, d'une contribution de deux millions de dollars au titre des projets spéciaux d'aide visant à répondre aux besoins urgents des enfants dans les pays les plus durement touchés par la situation économique actuelle.

En tant que contribution du Canada aux opérations de secours des Nations Unies en Indochine, une somme supplémentaire de trois millions en espèces sera versée par l'intermédiaire du FISE.

Vente de blé au Brésil

Le ministre responsable à la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, a annoncé le 31 octobre que le Canada vient de négocier un nouvel accord avec le Brésil pour la vente de 900,000 à 1.5 million de tonnes métriques de blé, soit approximativement 35 à 55 millions de boisseaux qui seront vendus au Brésil au cours des trois prochaines années; cela en plus des 100,000 tonnes métriques qui restent à être livrées selon un précédent accord entre les deux pays.

D'après le nouvel accord, la Commission canadienne du blé a conclu une entente selon laquelle 400,000 tonnes seront expédiées des ports du St-Laurant en mai, juin et juillet 1976.

Le Brésil compte parmi les plus importants marchés pour le blé canadien depuis 1970 alors que fut signé le premier accord à long terme avec le Canada.

Une méthode qui révolutionnera l'élevage des bovins

Un groupe de chercheurs québécois de l'Université McGill ont réalisé avec succès, à la ferme du collège Mac Donald, à Sainte-Anne-de-Bellevue, en banlieue de Montréal, la transplantation des embryons d'une vache à une autre, de façon à multiplier par 12 ou même par 20 le nombre annuel de veaux d'une vache de grande valeur.

Cette technique vise à accroître considérablement la progéniture d'une femelle génétiquement supérieure ou présentant des qualités particulièrement importantes.

Normalement, une vache ne donne naissance qu'à un seul veau par année;

elle produit donc un nombre relativement petit de descendants au cours de sa vie et les naissances se répartissent sur plusieurs années.

Grâce aux transferts d'embryons, les éleveurs pourront améliorer de 12 à 20 fois plus rapidement leurs troupeaux, en transplantant les embryons des vaches de grande valeur aux vaches de moins bonne qualité.

Pour le moment, on vise aux trois objectifs suivants: 1) Faire des transplantations pour le compte d'éleveurs de bovins; 2) former de nouveaux experts qui pourront à leur tour réaliser des transplantations d'embryons; 3) poursuivre d'autres recherches en vue d'améliorer les résultats des transplantations.

Les intéressés pourront suivre des cours (donnés en français et en anglais). Il y aura également des cours de trois à six semaines, à l'intention des vétérinaires et d'autres personnes possédant déjà les connaissances requises pour suivre le cours abrégé.

Les premières expériences sur les transplantations d'embryons de lapines eurent lieu à Cambridge, en Angleterre, en 1890. D'autres chercheurs firent plus tard des expériences sur les femelles de moutons et de cochons. A Sainte-Anne-de-Bellevue, le premier veau résultant d'une transplantation naquit en 1973. La méthode comprend, outre la transplantation proprement dite, l'administration d'hormones afin de multiplier les périodes de fécondité des vaches et les embryons qu'elles produisent.

Des érudits étrangers visiteront le Canada

Pour la deuxième année consécutive, le Bureau canadien d'éducation internationale a constitué une liste de professeurs, d'assistants de recherche et d'agrégés d'universités étrangers qui visiteront les universités, les collèges et les ministères canadiens au cours de la présente année universitaire. La liste a été préparée d'après les réponses reçues à la date limite du 15 août 1975.

Trente-six maisons d'enseignement ont fourni des renseignements sur les professeurs invités. De plus, sept organismes nous ont fait parvenir des détails sur les universitaires étrangers qu'ils font venir au pays. Cette année

nous avons une liste de 660 universitaires: 568 dans la section anglaise, 70 dans la section française, et 22 autres qui se rangent dans l'une ou l'autre section. Les érudits viennent des pays suivants: les États-Unis, la France, l'Allemagne de l'ouest, la Belgique, la Finlande, la Norvège, le Danemark, la Suède, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Irlande du nord, la Grèce, la Suisse, l'Autriche, la Turquie, la Pologne, la Hongrie, les Pays-Bas, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, Israël, l'Iran, l'Égypte, le Liban, Chypre, l'U.R.S.S., le Japon, l'Inde, le Bangla-Desh, le Pakistan, le Taïwan, les Philippines, la Corée du sud, Hong Kong, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Cameroun, la Zambie, l'Afrique du sud, le Nigéria, le Malawi, l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Venezuela, la Jamaïque, Trinidad, St-Vincent, et le Mexique.

Près de 150 professeurs québécois enseignent en France

Près de 150 professeurs québécois sont partis pour aller enseigner en France durant un an. Ils sont originaires des quatre coins du Québec. Pendant leur absence, ils sont remplacés par un nombre à peu près égal de professeurs venus de France.

Le but de ces échanges est de fournir à un certain nombre d'enseignants l'occasion de confronter et d'approfondir les réalités pédagogiques françaises et québécoises.

En sept ans, soit de 1968 à 1975, ce programme de coopération franco-québécois a permis l'échange de 1,000 professeurs entre les deux communautés francophones.

Le recrutement des futurs candidats aux échanges pour l'année scolaire 1976-77 est déjà commencé.

Nouveau programme de coopération

En vertu d'un nouveau programme de coopération France-Québec, 76 enseignants du secteur professionnel des niveaux secondaire et collégial ont fait un stage de perfectionnement de six semaines en France au cours de l'été dernier.

Le but de ce stage d'été est de permettre la comparaison des programmes d'études, des méthodes d'enseignement et du matériel didactique des deux

pays et d'étudier les aspects de la terminologie française employée dans les disciplines enseignées. On veut aussi permettre aux professeurs de se familiariser avec les aspects pratiques de l'enseignement dans telle ou telle discipline, par exemple dans la fabrication mécanique ou dans l'électronique.

L'euthanasie, thème du colloque d'Edmonton

"L'euthanasie, amie du mourant ou exécutrice des hautes œuvres", telle était la question qu'ont débattue les délégués au colloque tenu le printemps dernier à Edmonton sous l'égide de l'Association des hôpitaux catholiques du Canada.

Selon M. Daniel Maguire, professeur de théologie à l'Université Marquette de Milwaukee, Wisconsin (É.-U.), il est moral et devrait être légal, dans certaines circonstances, de prendre des mesures pour provoquer le décès.

M. Morris Schumiatcher de Regina, ancien président de l'Association du Barreau canadien, Section nationale des libertés civiles, a répliqué que la "mort douce" n'était qu'une nouvelle appellation pour le meurtre.

M. Maguire a soutenu que le recours à l'euthanasie assurait une fin acceptable à la vie quand les conditions minimales de l'existence humaine avaient disparu, d'autant plus que les progrès de la médecine ont accru la possibilité pour le médecin de laisser un patient agoniser indéfiniment. Il a ajouté que la définition des conditions minimales de vie dépendaient du patient en cause.

M. Schumiatcher a pour sa part déclaré que l'euthanasie est une solution inhumaine à des problèmes sociaux et économiques et qu'elle crée plus de difficultés qu'elle n'en résout, notamment des problèmes de conscience et de morale car elle s'inspire d'une attitude selon laquelle la vie humaine peut être manipulée et écourtée à volonté.

Ces questions sont plus graves que ne le sont les souffrances de quelques personnes car elles mènent à l'érosion et à la perte des valeurs morales.

Déclarant qu'un médecin n'a pas davantage le droit de sacrifier un patient en se libérant de son obligation de le guérir qu'un avocat n'a le droit d'abandonner son client pour aller défendre une cause sociale plus grande, M. Schumiatcher a affirmé qu'un méde-

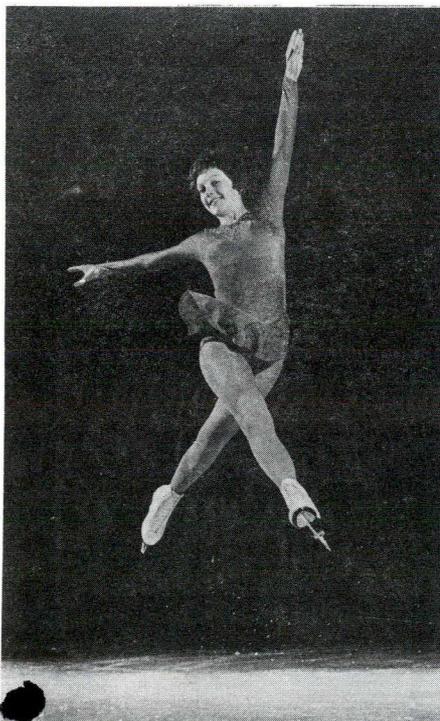
cin est un guérisseur et non un exécutif des hautes oeuvres.

Il a ajouté qu'il était déjà bien assez difficile de prendre des décisions concernant sa propre vie; comment alors oser en prendre concernant celle d'autrui?

Avant qu'un homme en supprime un autre, il lui faut déshumaniser la victime; dans le cas de l'euthanasie il suffirait alors de prétendre que la personne a régressé à une vie végétative. Pareille attitude mènerait la société à sa destruction.

Visite d'une équipe d'examineurs

Cinq examinateurs en éducation de l'OCDE sont venus au Québec passer en revue nos politiques d'éducation. En effet, une des préoccupations majeures de l'Organisation de coopération et de développement économiques est d'étudier les politiques d'éducation en vigueur dans chacun des 26 pays membres afin d'y dégager les lignes de force de coopération mutuelle en éducation.



Le Canada fonde de grands espoirs à l'égard de cette jeune patineuse de Vancouver, Susan MacDonald, 15 ans, qui s'est classée au 4e rang dans le concours international Skate Canada, tenu à Edmonton (Alberta) en novembre.

Principes directeurs de la politique... (suite de la page 2)

Par contre, le Comité admet que des parents peuvent être utiles aux nouveaux arrivants dans leur adaptation à un nouvel environnement. Il propose donc que les 5 points que peut actuellement obtenir un immigrant indépendant ayant un parent au Canada soient doublés à 10 si le parent est citoyen canadien. Il recommande d'autre part que les catégories de parents admissibles à titre d'immigrants parrainés soient légèrement étendues.

...Les citoyens canadiens (mais non les immigrants reçus) âgés de plus de 21 ans devraient pouvoir parrainer leurs parents, quel que soit leur âge. Bien que dans certains cas, les parents puissent certainement être assez jeunes pour faire partie de la population active et donc ne plus être à charge, il faut qu'il soit possible de réunir tout parent de ce genre désirent l'être. Le Comité recommande toutefois que seuls les citoyens canadiens puissent exercer ce droit pour éviter l'abus possible qui consisterait, pour les aînés de familles nombreuses venus s'établir au Canada, à parrainer aussitôt leurs parents, lesquels à leur tour, pourraient parrainer leurs autres enfants âgés de moins de 21 ans.

* * * *

b) Immigrants indépendants

Le Comité recommande le maintien du système de points pour l'évaluation de tous les immigrants indépendants...

* * * *

c) Éducation et formation

...Le Comité estime que l'actuelle attribution des points favorise les personnes riches et instruites, ce qui fait perdre à de nombreux pays des sujets hautement qualifiés dont ils ont grandement besoin...

Le Comité est d'avis de réduire les points accordés pour l'instruction de 20 à 12, un point pour chaque année d'études réussies. Ainsi, les candidats qui ont terminé l'école secondaire continueraient à être avantagés. Les candidats possédant une formation plus poussée pourraient toujours être évalués selon d'autres critères. Par contre, la réduction proposée diminuerait l'avantage dont jouissent maintenant les personnes très instruites mais qui

n'ont pas d'expérience pratique tout en aidant celles dont l'instruction est moindre, mais qui possèdent de précieux talents professionnels.

* * * *

d) Compétence professionnelle

Le Comité estime que l'expérience pratique dans un domaine est aussi importante que l'instruction et la formation théoriques. En vertu du présent système, un candidat reçoit jusqu'à dix points pour ses qualifications professionnelles....

...Le Comité propose que des points supplémentaires – jusqu'à huit – puissent être alloués dans l'évaluation des qualifications. Les points alloués dépendraient du nombre d'années d'expérience pratique et, si possible, de la valeur des qualifications démontrées par le candidat.

e) Âge

Des projections démographiques indiquent une tendance constante qu'aurait la population canadienne à vieillir, allée à des taux de dépendance accrus. De même, il est habituellement plus facile pour des jeunes de s'adapter à un nouveau pays et de trouver un emploi qui leur convient. Pour ces deux raisons, le système de points devrait toujours favoriser les jeunes candidats et le Comité recommande donc de n'apporter aucun changement au mode d'attribution actuel des points selon ce critère.

f) Langue

Il faut maintenir les cinq points accordés pour la maîtrise de l'une ou l'autre des langues officielles du Canada...

Il faut également maintenir les 10 points accordés aux candidats qui parlent les deux langues officielles afin de renforcer le fait que le Canada est un pays bilingue.

g) Parents au Canada

En conséquence de sa proposition de suppression de la catégorie des personnes désignées, le Comité recommande que les candidats qui ont au Canada un parent reçoivent dix points, si ce parent est citoyen canadien, et cinq points, s'il est immigrant reçu...

Le Comité serait en faveur d'allouer, selon le cas, 5 ou 10 points aux candidats qui ont, au Canada, un parent tel qu'un fils ou une fille, un frère ou

une soeur, un parent ou un grand-parent, une nièce ou un neveu, un oncle ou une tante, un petit-fils ou une petite-fille...

* * * *

h) Marché du travail et emploi réservé

...Le Comité estime essentiel que les critères de sélection reflètent les besoins du pays en main-d'oeuvre. Il a donc soigneusement étudié les critères en rapport direct avec l'emploi et l'attribution de points.

...Parce que l'emploi réservé est avantageux et pour l'immigrant et pour l'employeur, le Comité recommande qu'on accorde toujours dix points au candidat qui a un emploi réservé avant son départ...

...Le Comité recommande...qu'en période de fort chômage, il soit automatiquement obligatoire pour l'immigrant indépendant d'avoir soit un emploi réservé, soit les compétences requises dans une profession désignée.

* * * *

Les réfugiés

Le Comité juge que la définition que les Nations Unies donnent au terme "réfugié" est trop étroite et ne permet pas de tenir compte des circonstances et des urgences auxquelles doivent faire face de nos jours les citoyens d'un bon nombre de pays étrangers. Une des difficultés tient au fait que la personne doit se trouver à l'extérieur de son pays pour avoir droit au statut de réfugié. Le Canada a passé outre à ce critère dans le cas des Chiliens et des Ougandais, mais le Comité est d'avis qu'il faut le redéfinir pour tenir compte du contexte des mouvements contemporains de réfugiés, qui fait que des personnes doivent quitter leur pays parce qu'elles ont été privées de leur citoyenneté et expulsées. La définition doit permettre d'inclure les personnes

qui sont soumises à des persécutions et à des sanctions politiques dans leur pays, à condition que leur gouvernement leur permette de partir.

En résumé, la définition du mot "réfugié" ne doit pas être étendue au point de saper les principes humanitaires auxquels le Canada souscrit, ni être étroite au point d'empêcher le gouvernement d'agir aux termes de la loi au moment où surgissent des urgences qui exigent une action rapide et efficace...

* * * *

Personnes adonnées à la subversion

...Le Comité croit qu'il est nécessaire de définir ce groupe avec soin, de façon à ne pas en exclure celles qui défendent les opinions radicales tout en respectant la Loi, et il approuve ainsi la définition de la Loi sur les secrets officiels concernant les activités subversives: a) espionnage ou sabotage; b) activités en faveur de l'étranger dans le dessein de recueillir des renseignements ou de l'information concernant le Canada; c) activités tendant à changer le gouvernement au Canada ou ailleurs par la force, la violence ou tout autre moyen criminel; d) activités de la part d'une puissance étrangère en vue d'une attaque réelle ou éventuelle ou autres actes hostiles contre le Canada; ou e) activités de la part d'un groupe terroriste étranger visant à commettre des actes terroristes à l'intérieur du Canada ou contre le Canada.

Le Comité suggère qu'on ajoute à cette liste le terrorisme international.

* * * *

Travailleurs temporaires

Le Comité a conclu qu'on devrait surtout s'en remettre aux immigrants pour combler les postes qui ne peuvent pas être occupés par des Canadiens ou ne pourront pas l'être dans un avenir raisonnable. Il recommande: Qu'on recrute des travailleurs étrangers uniquement pour combler des postes qui sont, par définition, temporaires...; qu'on délivre aux employés temporaires des cartes de sécurité sociale distinctives; qu'on ne prolonge pas la période de validité des permis de travail, sauf dans des circonstances exceptionnelles précisées; qu'on procède de façon plus régulière et approfondie à la vérification des conditions de travail et des conditions salariales dans les domaines qui relèvent du gouvernement

fédéral et qu'on exerce des pressions pour que les gouvernements provinciaux fassent de même, dans les limites de leur juridiction....

Pour ce qui est des visiteurs, le Comité considère à l'instar de l'étude faite pour le compte de la Commission de réforme du droit, que les "visiteurs" sont ici pour visiter, et non pas travailler" et recommande en outre qu'on leur interdise de demander des permis de travail au Canada....

On a également fait remarquer au Comité que nombre de travailleurs temporaires acquièrent de l'expérience et se familiarisent avec la société canadienne pendant leur séjour au pays, et de ce fait, sont particulièrement aptes à poser leur candidature comme immigrants. Pour les employés temporaires qui veulent obtenir le statut d'immigrant reçu, le Comité recommande que lorsque leur cas est étudié à l'étranger, on reconnaisse leurs antécédents professionnels au Canada et qu'on leur accorde des points dans la catégorie de "l'évaluation personnelle". Toutefois, il s'oppose à ce qu'on autorise les travailleurs temporaires à demander le statut d'immigrant reçu pendant leur séjour au Canada.

Étudiants étrangers

Le Comité est entièrement d'accord pour que le Canada continue à recevoir des étudiants étrangers...

Toutefois...le Comité considère qu'il faut prendre des mesures énergiques pour éviter les abus et il recommande à cette fin, que tous les étudiants soient tenus de demander des visas d'étudiant avant leur arrivée au Canada....

Le Comité est d'avis qu'on devrait surveiller plus étroitement les collèges et les écoles qui acceptent des étudiants étrangers, puisqu'il est démontré que certains établissements peuvent être utilisés simplement comme moyen d'accès au Canada. Le Comité soupçonne également que l'attrait de certaines écoles réside moins dans la formation spécialisée qu'elles offrent – (les écoles de coiffure en sont un exemple) – que dans la possibilité légale ou illégale de travailler au Canada. Le Gouvernement fédéral devrait donc proposer aux autorités provinciales d'envisager l'instauration d'un système d'inspection, d'octroi de permis ou d'accréditation...qui permettrait d'éviter les abus....

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, éditeur.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiero de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.